

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2018/01/25/2019015470/justel>

Dossier numéro : 2018-01-25/19

Titre

25 JANVIER 2018. - Décret contenant le règlement définitif du budget de la Communauté française pour l'année budgétaire 1990

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 16-12-2019 page : 113473

Entrée en vigueur :

01-01-1990	
26-12-2019	

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

PREMIERE PARTIE SERVICES D'ADMINISTRATION GENERALE DU MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ANNEE BUDGETAIRE 1990

CHAPITRE 1er. - Engagements effectués en exécution du budget

Article 1er. Les crédits d'engagement initiaux alloués par décrets budgétaires pour l'année budgétaire 1990, s'élèvent à 1.834.600.000 francs (Tableau annexe I, colonne 3)

Ce montant se compose comme suit :

(en francs)

- opérations courantes : 21.500.000

- opérations de capital : 1.813.100.000

Art. 2. Les crédits d'engagement initiaux ont été :

- modifiés par l'adaptation, conformément aux décrets d'ajustement, se traduisant par une augmentation de 201.500.000 francs et une diminution de -198.700.000 francs (Tableau annexe I, colonne 3).

- complétés par le report de crédits effectué en vertu des articles 17 et 18 de la loi du 28 juin 1963 modifiant et complétant les lois sur la comptabilité de l'Etat (Tableau annexe I, colonne 3), s'élevant à 2.036.291.224 francs.

Art. 3. Le total des crédits d'engagements disponibles pour les engagements de l'année budgétaire 1990 s'élève à 3.873.691.224 francs (Tableau annexe I, colonne 3) se décomposant comme suit :

(en francs)

- opérations courantes : 23.500.000

- opérations de capital : 3.850.191.224

Art. 4. Les engagements de dépenses imputés à charge de ces crédits s'élèvent (Tableau annexe I, colonne 3) à la somme de 1.269.700.789 francs.

Ce montant se décompose comme suit :

(en francs)

- opérations courantes : 23.499.597

- opérations de capital : 1.246.201.192

Art. 5. Les crédits d'engagement disponibles à la fin de l'année budgétaire s'élèvent à 2.603.990.435 francs (Tableau annexe I, colonne 3).